

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 Juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur PIERRARD Alexandre, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

**Date des convocations :** 01 juillet 2024

**Étaient présents :** Mesdames BOSQ-BOUSQUET Brigitte, GUEGUEN Chantal, FAUCHEY Sabine, FREVILLE Lucile, COURRIAN Véronique, ROLLAND Elodie, BAILLON Cécile  
Messieurs PIERRARD Alexandre, SALLES Paul, COURRIAN Daniel, NOYEZ Romain, MERLET Jean-Yves, BROUSSEAU Frédéric, DUPA Grégory

**Secrétaire de séance :** Madame Brigitte BOSQ-BOUSQUET

Madame Brigitte BOSQ-BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance en proposant d'arrêter le Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal par les membres présents lors de cette dernière.

Les membres présents, n'ayant procédé à aucune remarque, l'Assemblée approuve le Procès-Verbal de la séance du 27 Mai 2024. Le Procès-verbal sera affiché et publié électroniquement sur le site internet de la commune.

Monsieur le Président procède à la lecture de l'**Ordre du Jour** :

- Subvention Fonds Vert

### **DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » – DE 2024-019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds vert », consiste à la modernisation de notre éclairage public vieillissant, par des lampes LED.

Ce changement devrait nous procurer :

- un meilleur éclairage,
- moins d'intervention d'entretien,
- une économie d'énergie d'environ 73%,
- conserver nos candélabres aspect ancien
- possibilité de programmer la coupure de nuit.

Le coût prévisionnel des travaux, s'élève à 47 413,20 € HT.

<b>COÛT DE L'OPERATION</b>		<b>FINANCEMENT</b>	
Coût HT	<b>47 413,20 €</b>	Subvention ACTEE	<b>18 965,28 €</b>
TVA	<b>3 318,92 €</b>	Subvention FONDS VERT	<b>15 000,00 €</b>
Coût TTC	<b>50 732,12 €</b>	AUTOFINANCEMENT	<b>16 766,84 €</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le projet de modernisation de l'éclairage public de notre commune,  
**CONSIDÉRANT** que la modernisation de l'éclairage public est essentielle pour la réduction de la consommation énergétique,  
**CONSIDÉRANT** que le Fond Vert propose des subventions pour soutenir les projets de transition écologique,  
**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de notre commune de bénéficier de cette subvention pour financer une partie de ce projet,

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide**

- D'approuver le projet de modernisation de l'éclairage public tel que présenté lors de cette séance.
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fond Vert pour financer ce projet de modernisation
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et à la soumission de ce dossier de demande de subvention.

**Ont voté 14      Pour 14      Contre 0      Abstention 0**

**Levée de séance à 19h00**

Le secrétaire de séance

Le Président de séance